

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 420**

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 2**ANNEXE A**

Au titre de cette annexe, substituer aux mots :

« retraçant la situation patrimoniale au 31 décembre 2011 »

les mots :

« présentant un tableau, établi au 31 décembre 2011, retraçant la situation patrimoniale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.